



**VILLE  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mercredi 10 juin 2026**

**Délibération n° DEL 2026 0102**

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
16/06/2026

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

**Ont donné procuration** :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

**Secrétaire de séance** : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques  
Affaire suivie par : Geoffroy GROLL

<b><u>Objet</u></b> :	Via Dolaizon - Aménagement d'un itinéraire cyclable : avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement avec la Région
-----------------------	---

Rapporteur : Jacky ROME

Par délibération du 11 mars 2024, le Conseil municipal a approuvé l'opération d'aménagement d'un itinéraire cyclable sur les communes du Puy-en-Velay et de Vals-près-Le Puy dénommé la Via Dolaizon.

Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement a été signée entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la ville du Puy-en-Velay et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Les parties se sont accordées pour désigner la Région Auvergne Rhône Alpes comme maître d'ouvrage unique de l'ensemble des études et des travaux relatifs au projet.

L'itinéraire cyclable Via Dolaizon est une véloroute de 7 kms, urbaine, le long de la rivière Dolaizon, la franchissant par endroit, notamment dans le secteur des Carmes. Plus précisément, elle emprunte le pont en pierres faisant face à l'église des Carmes, traverse la place des Carmes puis l'avenue de la Dentelle et longe cette même église au nord.

Au regard des enjeux de rénovation du secteur souhaités par les parties et du passage de la véloroute, il convient de requalifier les espaces publics traversés et directement attenants, de renforcer le passage de la véloroute, de sécuriser l'avenue de la Dentelle, d'aménager les abords directs de l'église, de faire un lien avec le centre-ville du Puy-en-Velay.

Le coût estimatif global du projet d'extension de périmètre, comprenant les études et les travaux est estimé à 700 000 € H.T.

Répartition des dépenses en phase AVP :

Élément	Estimation H.T	Région		Ville du Puy-en-Velay	
Maîtrise d'œuvre et études	45 500 €	100,00 %	45 500 €	0 %	0,00 €
CSPS	4 500 €	100,00 %	4 500 €	0 %	0,00 €
Travaux	650 000 €				
Pont des Carmes	28 000 €	100,00 %	28 000 €	0 %	0,00 €
Place des Carmes et parvis Avenue de la Dentelle	300 000 €	100,00 %	300 000 €	0 %	0,00 €
Contre-allée rue Calémard de Lafayette	64 000 €	100,00 %	64 000 €	0 %	0,00 €
Rue des Carmes, rue des Bains, rue des Teinturiers	258 000 €	0 %		100 %	258 000 €
<b>Cumuls</b>	<b>700 000 €</b>		<b>442 000 €</b>		<b>258 000,00 €</b>

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 29/05/2026  
1 abstention

A reçu un avis favorable en Commission Travaux - Accessibilité du 26/05/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'extension du périmètre d'intervention au secteur des Carmes au Puy-en-Velay présenté en phase AVP par la Région Rhône-Alpes-Auvergne dans le cadre de la convention de transfert et de financement de maîtrise d'ouvrage,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de  
Délibération n° DEL\_2026\_0102 du mercredi 10 juin 2026

transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement relative à l'aménagement d'un itinéraire cyclable du Dolaizon.

**VOTE : MAJORITÉ**

**Pour : 27**

**Contre : 1**

**Naziha BOUACHMIR**

**Abstention : 5**

**Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOUI, Fabien SURREL, Chloé ALIBERT**

Signé le 10 juin 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
LASHERME Marlène,  
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin  
2026